

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 15 juin 2023**

L'an deux mille vingt trois, le quinze juin , à dix huit heures quinze , le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 9 juin 2023 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents :

Madame LUCAS Maryline – Maire

Messieurs et Mesdames SAENEN Romuald - LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - FERMEN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon – Adjoint

Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre – LAMBERT Gaston - KAPOUN Jean-Jacques - PILNIAK Alain (jusqu'au point n° 6) - KHELIFA Armelle – MARTIN Nuccia - EZAHOUID Mohamed - MORAWIEC Laurent -

Absents ayant donné procuration

Madame AMADEI Corinne à Madame LUCAS Maryline

Madame TAIRA Marylène à Monsieur CARRE Odilon

Madame PLANCKE Dorothée à Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed

Monsieur DEFAUQUET Gérald à Madame KHELIFA Armelle

Monsieur CANIVET Bertrand à Monsieur SENEZ Jean-Pierre

Madame WILLERVAL Aurore à Madame MARTIN Nuccia

Madame BLANCHARD Perrine à Monsieur SAENEN Romuald

Madame DELCAMBRE Chantal à Madame CASPERS Mauricette

Monsieur DEVRED Sylvain à Monsieur MORAWIEC Laurent

Monsieur PILNIAK Alain à Madame FERMEN Claudine (à compter du point n° 7)

Absents :

Madame DUCATILLION Béatrice - Monsieur GOLA Éric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Madame Mauricette CASPERS

Adhésion au groupement de commande pour la passation d'un marché de prestation de nettoyage des voiries, espaces publics et divers (balayage mécanique, salage, sablage, déneigement, ...)

Madame le Maire explique, que , dans le cadre de son projet de territoire, Douais Agglo a décidé d'engager des actions de mutualisation qui permettent notamment de rationaliser les dépenses publiques.

La Communauté a ainsi proposé la mise en place de groupement de commande dans les conditions prévues aux articles L 2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique pour le marché de prestations de nettoyage des voiries, espaces publics et divers terrains (balayage mécanique, salage, déneigement...).

Ce groupement de commande, qui a pour objectif la coordination et le regroupement des achats de plusieurs acheteurs, présente l'intérêt de permettre des effets d'économies d'échelle, ainsi qu'une mutualisation des procédures de passation des marchés.

DOUAISIS AGGLO s'est proposé pour assurer le rôle de coordinateur du groupement.

Conformément aux dispositions de la commande publique, la création d'un groupement doit être formalisée par la signature d'une convention constitutive ayant pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement et donc les missions et responsabilités de chacun.

Dans le projet de convention à la présente délibération, il est prévu que l'ensemble des opérations relatives à la procédure de passation du marché sera conduit par DOUAISIS AGGLO qui agira comme coordonnateur du groupement et assurera à ce titre la signature et la notification du marché au nom de l'ensemble des membres du groupement.

Chaque collectivité membre du groupement assurera l'exécution matérielle et financière du marché pour les besoins qui lui sont propres.

Elle propose d'adhérer au groupement de commande pour la passation d'un marché de prestation de nettoyage des voiries, espaces publics et divers terrains (balayage mécanique, salage, sablage, déneigement, ...) pour le lot N° 1 – Prestations de balayage mécanique et autres prestations de nettoyage des voiries et espaces publics et de l'autoriser à signer la convention du groupement de commande à intervenir et tous les actes attachés à l'exécution de la présente décision.

*Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Madame le Maire,
Vu la convention proposée par Douaisis Agglo
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,*

Décide l'adhésion de la commune de GUESNAIN au groupement de commande concernant d'un marché de prestation de nettoyage des voiries, espaces publics et divers terrains (balayage mécanique, salage, sablage, déneigement, ...) pour le lot N° 1 – Prestations de balayage mécanique et autres prestations de nettoyage des voiries et espaces publics

Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commande,

Autorise Madame le Maire à signer la convention du groupement de commande à intervenir et tous les actes attachés à l'exécution de la présente décision.

*Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,*

Le Maire,

Maryline LUCAS



Le Secrétaire de séance,

Mauricette CASPERS